

Communiqué de presse

Objet : Attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications en Tunisie pour fournir des services de gros très haut débit.

L'Agence Tunisienne d'Internet annonce qu'elle a été informée officiellement le lundi 28 août 2017 par le ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique, de l'attribution provisoire de la Licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour fournir des services de gros très haut débit en sa qualité de mandataire du consortium composé de partenaires du secteur public et privé tunisien (80%) et d'un partenaire turc (20%) suite à sa participation à l'appel d'offre relatif à l'attribution de Licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications en Tunisie pour fournir des services de gros très haut débit.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de l'ATI fixée en 2015 stipulant son repositionnement sur le nouveau marché des télécommunications qui connaît des changements profonds sur les plans local et international. Il s'intègre également dans le cadre de son rôle historique de promotion du secteur de l'Internet et le développement du très haut débit sur tout le territoire en réponse aux exigences technologiques notamment la 5G, l'IPTV, etc.

Le nouvel opérateur d'infrastructure offrira les services de gros très haut débit exclusivement aux opérateurs Télécoms et Fournisseurs de services Internet. Il prévoit d'investir plus que 54 MD dans une première phase pour moderniser l'infrastructure des télécommunications et offrira des emplois à des centaines d'ingénieurs et techniciens Tunisiens.

Le nouvel opérateur d'infrastructure sera le partenaire des opérateurs Télécoms et FSI dans l'amélioration de la couverture, la qualité de service, la maîtrise des coûts et la diversification de leurs offres destinées aux utilisateurs finaux. L'investissement dans l'infrastructure télécom qui sera à la charge du nouvel opérateur permettra d'améliorer l'abordabilité de toutes les régions et de toutes les catégories socio-économiques, notamment les familles à faible revenu.

L'opérateur d'infrastructure permettra à l'ATI d'améliorer, d'autre part, son positionnement en tant que point d'échange Internet (IXP) neutre sur le plan local et régional et contribuera ainsi à la réalisation des objectifs du plan national stratégique du secteur des TICs.

